

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, par résolution, lors de sa séance tenue le 5 novembre 2024, les ordonnances suivantes :

**ORDONNANCES RELATIVES À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS PUBLICS
SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT – NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2024**

ORDONNANCE N° 14-24-44

1. De permettre exceptionnellement, à l'occasion de la programmation des événements de l'arrondissement, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites et aux horaires identifiés au tableau des événements publics – novembre et décembre 2024. L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée sauf à des fins de sécurité. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 mètres des appareils sonores installés sur lesdits sites, le tout en vertu du *Règlement sur le bruit de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension* (RCA17-14002).

ORDONNANCE N° 14-24- 45

1. De permettre la vente d'articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées et de permettre la consommation de boissons alcoolisées, sur les sites identifiés au tableau des événements publics – novembre et décembre 2024. Les boissons alcoolisées doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, sur les sites mentionnés au tableau exclusivement.
2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables selon le site, la ou les dates de présentation et l'horaire des événements identifiés au tableau des événements publics – novembre et décembre 2024.
3. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre du sur le domaine public* (RRVM, c. P-1, art. 3 et 8).

ORDONNANCE N° 14-24- 46

1. De permettre la fermeture des rues constituant les sites pour les activités de la programmation des événements dans l'arrondissement identifiés au tableau des événements publics – novembre et décembre 2024, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (RRVM, c. C-4.1, art. 3, al. 8).
2. L'autorisation est valable selon les dates et heures pour les sites identifiés au tableau des événements publics – novembre et décembre 2024.

ORDONNANCE N° 14-24- 47

1. De permettre l'affichage d'enseignes publicitaires à l'occasion d'un événement prévu sur les sites identifiés au tableau des événements publics – novembre et décembre 2024, et ce, en vertu du *Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension* (01-283, art. 516).
2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les dates et les heures pour les sites identifiés au tableau des événements publics – novembre et décembre 2024.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du tableau des événements publics – novembre et décembre 2024 au Bureau accès Montréal de l'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures habituelles de bureau.

Fait à Montréal, le 6 novembre 2024

La secrétaire d'arrondissement substitut,
Gabrielle Gauthier

Informations Générales								Drogations aux règlements municipaux				Mobilier urbain					Demande d'autorisation/bes					Spécifications au sujet de l'activité						
No	Distric	Nom de l'événement	Nom de l'organisme	Lieu	Mois	Date	Horaire occupation du domaine public	Horaires P-1 art. 8 (vente)	Horaires P-1 art. 3 (cons. alcool)	Horaires RCA 17-14002 art. 6 (bruit)	Horaires C-4.1 (circulation)	Tables arrondissement	Tables privé	Poubelles	Bacs de recyclage	Barricades	Scène / Eq. Chauveau	Électricité	Signalisation	Fermeture de rues	Cuisson	Ordonnances à publier	Ampleur	Activités	Promoteur	PDQ	Nombre de participants	Coûts/commentaires
1	P	Centre de vaccination	CIUSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	7101, avenue du Parc	OCT	1 au 31	01-24h			01-24h													ME	CO	N+	33	12000	
2	V	Placotoir sur Villeray	SDC Villeray	Rue Villeray devant le 318	OCT	1 au 15	01-24h			01-24h													LO	FQ	PR	31	1000	
3	V	Piétonisation de la rue De Castelnau	Arrondissement VSP	De Castelnau de Saint-Denis à de Gaspé	OCT	1 au 31	7-23h	7-23h		7-23h												X	ME	CO	RE	31	10 000	
4	V	Réseau Îlot	Îlot 84	375, rue De Castelnau	OCT	1 au 31	7-22h			7-22h													ME	CO	N-	31	500	
5	S	Courses Cross-Country	École Sophie-Barat	Parc Champdoré Parc Frédérick-Back	OCT	3	7-17h			7-17h		8		10	10	10							LO	SP	N+	30	2000	
6	S	This is House	TOHU	TOHU	OCT	5	12-22h	12-22h		12-22h													ME	SP	N-	30	1000	
7	S	100 VISAGES POUR LE CHANGEMENT	À Portée De Mains	Parc René-Goupil	OCT	5	17-22h			17-22h													LO	PR	PR	30	100	
8	P	100 VISAGES POUR LE CHANGEMENT	À Portée De Mains	Parc Saint-Roch	OCT	6	17-22h			17-22h													LO	PR	PR	33	100	
9	S	Parkrun	Parkrun	Parc Frédérick-Back (Voie Polyvalente)	OCT	5-12-19-26	9-11h			9-11h													ME	SP	PR	30	100	
10	S	Marche Myélome multiple	Myélome Canada	Parc Frédéric-Back	OCT	6	7-15h			10-14h													LO	CM	EX	30	75	
11	F	100 VISAGES POUR LE CHANGEMENT	À Portée De Mains	Métro Saint-Michel	OCT	10	17-22h			17-22h													LO	PR	PR	30	100	
12	S	Courses Cross-Country	École Lucien-Guilbault	Parc Sainte-Lucie	OCT	10	8-12h			8-12h													LO	SP	N-	30	200	
13	S	100 VISAGES POUR LE CHANGEMENT	À Portée De Mains	Maison d'Haïti	OCT	11	17-22h			17-22h													LO	PR	PR	30	200	
14	V	100 VISAGES POUR LE CHANGEMENT	À Portée De Mains	Parc De Normanville	OCT	12	17-22h			17-22h													LO	PR	PR	31	100	
15	P	100 VISAGES POUR LE CHANGEMENT	À Portée De Mains	Métro Parc	OCT	17	17-22h			17-22h													LO	PR	PR	33	100	

